

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

Convocations adressées le 10 novembre 2023

ORDRE DU JOUR :

- ***Zone d'accélération des Energies Renouvelables : panneaux solaires sols / toitures, éolien, méthanisation..***
- ***Attribution logement n°3 – Chapiteau***
- ***Proposition de vente d'un terrain : BARGUET Didier***
- ***Antenne FREE : avenant au contrat bail***
- ***Parcelle à Mme Andrée LANDRIER***
- ***Mise en place de la participation employeur aux agents :***
 - o ***Prévoyance***
 - o ***Mutuelle***
- ***Prime pouvoir d'achat pour les agents***
- ***Devis installation d'une prise en triphasée pour la salle des loisirs***
- ***Proposition d'adhésion à Panneau Pocket***
- ***Révision du tableau de la voirie communale et ajout de petites parcelles dans le domaine public***
- ***Versement de la subvention USV – 2^{ème} tranche***
- ***Versement subventions aux pompiers de Ligny le Châtel et le SDIS suite à l'initiation aux gestes qui sauvent***
- ***Interdiction de stationnement pour les caravanes sauf chantier***
- ***Instruction des Permis de démolir***
- ***Monuments aux morts : ajout de M. Antonio GARCIA***
- ***Infos et questions diverses***

L'an deux mil vingt-trois le vendredi dix-sept novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mrs Vincent AHU, Francis PARENT, Adjoint ;
Mmes Brigitte BARBIER, Isabelle DOMINJON, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA ;
Mr Pascal FEVRE

Absents excusés : Mr Bruno BROUSSEAU (pouvoir à Sandra FEVRE) ;

Absent : Mrs Mickaël BROUSSEAU, Yves POMMIER ;

Secrétaire : Mme Séverine GIORZA



ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : panneaux solaires / toitures, éoliens, méthanisation.. :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes souhaitant faire une proposition sur les zones d'accélération des énergies renouvelables sur son territoire doivent délibérer au plus tard le 31/12/2023.

De ce fait, le Maire a fait une consultation auprès des habitants et fait part au Conseil Municipal des retours reçus en mairie des zones favorables aux énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal délibère sur les zones potentiellement possibles selon les énergies :

- *Potentiel solaire - zone agricole / naturelle : se sont des zones où l'activité agricole continuera obligatoirement à être exploité. (voir plan)*
- *Potentiel solaire - zone sur toiture : Bâtiments agricoles, professionnels non agricoles et particuliers. Cette proposition n'oblige pas les propriétaires à installer des panneaux solaires sur les toitures (voir plan)*
- *Potentiel solaire - au sol dégradés : ancien terrain pollué – (voir plan)*
- *Potentiel solaire – géothermie et bois énergies : aucune proposition – néant*
- *Potentiel éolien : Néant – zone d'exercice basse altitude de l'armée*

- *Potentiel méthanisation : Néant – pas de projet sur la commune par les exploitants agricoles*
- *Potentiel Hydroélectrique : Néant – la commune n'est pas concernée*
- *Zone solaire thermique : création d'eau chaude par le solaire (voir plan) rappelant que cela n'engage personne à installer ce type de matériel.*

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N°3 – CHAPITEAU :

Visa Préfecture le :

M. Vincent AHU fait part au Conseil Municipal que la commission logement réuni en octobre dernier a décidé d'attribuer le logement n°3 – Chapiteau à M. Emmanuel SERRANO.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission logement et décide d'attribuer le logement n°3 – Chapiteau à M. Emmanuel SERRANO à compter du 28 octobre 2023 pour un loyer mensuel de 224.- € par mois.

PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN – BARGUET Didier :

Visa Préfecture le :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de M. Didier BARGUET concernant son terrain cadastré ZE n°20 pour un montant de 22€ le mètre carré. Un certificat d'urbanisme a été demandé et il a eu un retour négatif lié notamment à une nécessité de créer une extension électrique.

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal n'accepte pas l'achat du terrain aux prix de 22€ le mètre carré.

Antenne ORANGE : avenant au contrat bail :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ATC France a demandé à bénéficier d'une surface supplémentaire de 10m² moyennant la somme de 1 500€ annuel. Le Conseil Municipal accepte l'avenant au bail pour l'antenne orange d'un montant annuel de 1 500 € supplémentaire.

PARCELLE A Mme Andrée LANDRIER :

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal demande à reporter la décision à un prochain conseil municipal afin d'étudier ce dossier sur place.

MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX AGENTS :

Visa Préfecture le :

- **Prévoyance** : *Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la prévoyance a déjà été mis en place lors du précédent mandat pour un montant participatif de 10 € par agent. Le Conseil Municipal après débat refuse d'augmenter le montant participatif employeur.*

- **Mutuelle** : *Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'employeur aura l'obligation de mettre en place la participation employeur au 01/01/2026 pour les mutuelles. Elle propose de le mettre place à compter du 01/01/2024. Le Conseil Municipal accepte de prendre a sa charge 30 € pour la participation employeur à compter du 1^{er} janvier 2024.*

PRIME POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS :

Visa Préfecture le :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du décret 2023-10006 du 31/10/2023 pour la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour la fonction publique territoriale pour les agents ayant été rémunérés entre le 01.07.2022 et 30.06.2023.

Après débat, le Conseil Municipal accepte de verser une prime pouvoir d'achat pour les agents d'un montant de 400 € chacun.

DEVIS INSTALLATION D'UNE PRISE EN TRIPHASEE POUR LA SALLE DES LOISIRS :

Le Maire présente les devis reçus en mairie pour l'installation d'une prise en triphasée. Le cout en moyenne est de 1000 € pour cette installation. Le Conseil Municipal reporte la décision de délibérer à ce sujet et demande un devis pour l'achat d'une friteuse 2 bacs en monophasé.

GROUPEMENT D'ACHAT AU GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ELECTRICITE DES BATIEMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal décide de rester chez EDF et refuse d'adhérer au groupement d'achat pour l'électricité des bâtiments communaux.

PROPOSITION D'ADHESION A PANNEAU POCKET :

Le Maire propose d'adhérer à panneau pocket uniquement dans le cadre administratif dédié à la commune (Coupure d'eau, relevé des compteurs d'eau, fermeture de la mairie, cérémonies, sècheresse, route barrée, enquêtes publiques..). C'est une application gratuite pour les administrés. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à panneau pocket pour 3 ans ½ pour un montant de 390 €.

REVISION DU TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE ET AJOUT DE PETITES PARCELLES SUR LE DOMAINE PUBLIC :

Le Maire fait part au conseil municipal de petites parcelles ont été créer suite à des alignements lors de réfection de rues et qu'il est nécessaire de les classées dans le domaine public. Le Conseil Municipal décide d'ajouter ces petites parcelles sur le domaine public.

La rue du lotissement « Rue des Hauts Chemins » n'a pas été ajouté sur le tableau de la voirie communale. Le Conseil Municipal décide d'ajout la rue des Hauts Chemins pour une longueur de 243 m.

Le Conseil Municipal accepte de mandater le Maire pour l'achat d'une petite parcelle appartenant à M. et Mme MEILHAC qui sera classée après achat dans le domaine public.

VERSEMENT SUBVENTION USV – 2^{ème} part :

Visa Préfecture le :

Suite aux modalités de versement de la subvention à l'USV, décidées depuis 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au versement de la 2^{ème} part de subvention soit 1000.-€ restant.

VERSEMENT SUBVENTIONS AUX POMPIERS DE LIGNY LE CHATEL ET AU SDIS 89 : suite à l'initiation aux 1^{ers} gestes qui sauvent :

Visa Préfecture le :

Suite à l'initiation aux 1^{er} gestes qui sauvent, qui a été un succès auprès des administrés, Madame le Maire propose de verser une subvention aux pompiers de la brigade de Ligny le Chatel et également au SDIS de l'Yonne pour le prêt du matériel. Le Conseil Municipal propose de verser 80 € aux pompiers de ligny le Chatel et 80 € au SDIS 89.

INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR LES CARAVANES SAUF CHANTIER :

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'interdire le stationnement pour les caravanes sauf pour les chantiers au parking du stade à l'Allée du Cimetière.

INSTRUCTION DES PERMIS DE DEMOLIR :

Le Conseil Municipal décide de mettre en place l'instruction des permis de démolir.

MONUMENTS AUX MORTS : ajout de M. Antonio GARCIA :

Le Conseil Municipal reconnaît l'intérêt de ce personnage qui est reconnu par ailleurs à Saint Anne d'Auray, et refuse l'inscription sur le monument aux morts de Varennes.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

**** Dossier FAERBER** : Le Maire fait part au Conseil Municipal du rendez vous avec le SGC de Chablis dans le cadre de la saisie immobilière de la propriété de M. Patrice FAERBER, que la procédure va démarrer prochainement.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour se porter acquéreur de la propriété de M. FAERBER en cas de non surenchérisseur.

Pour continuer la procédure, il est nécessaire de faire une décision modificative du budget principal 2023 pour l'inscription d'une provision sur litige d'un montant maximum de 8 000€. Le Conseil municipal accepte de modifier le budget principal 2023 de la façon suivante :

○ **En fonctionnement - Dépenses** :

➤ C/615221 – CH 012 (Bâtiments publics): - 8 000.- € pour l'ajouter au C/6815 – CH 042 (Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement)

○ **En investissement - Recettes** :

➤ C/1323 – CH 13 (Subv. Conseil Départemental): - 8 000.- € pour l'ajouter au C/15182 – CH 040 (Autres provisions pour risques)

**** Eclairage public – Ruelle Hardy** : Le Maire présente le devis du SDEY pour l'ajout d'un éclairage ruelle Hardy. Les travaux ne peuvent se faire qu'en souterrain. Le cout pour la commune est de 6 006.20 € HT. Le Conseil Municipal rejette le devis du SDEY.

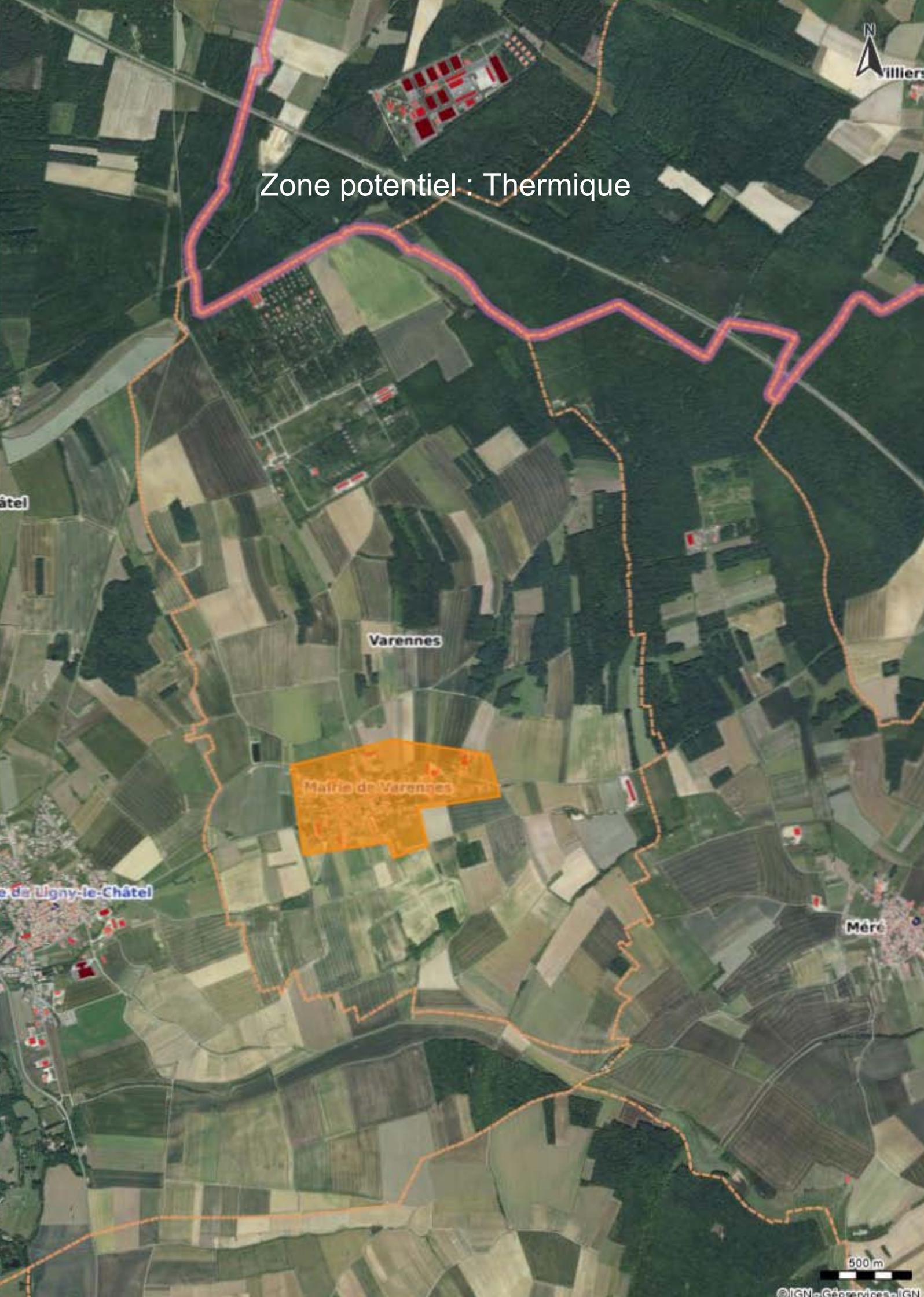
La séance a été levée à 23h00.

A Varennes, le 20 novembre 2023
Le Maire,
Aline GADLY

The image shows the official seal of the Municipality of Varennes (Yonne) in blue ink. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE VARENNES' at the top and '(Yonne)' at the bottom. In the center, there is a red emblem depicting a building, likely a church or town hall, with the text 'ARMES DE VARENNES' below it. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.



Zone potentiel : Thermique



Varennes

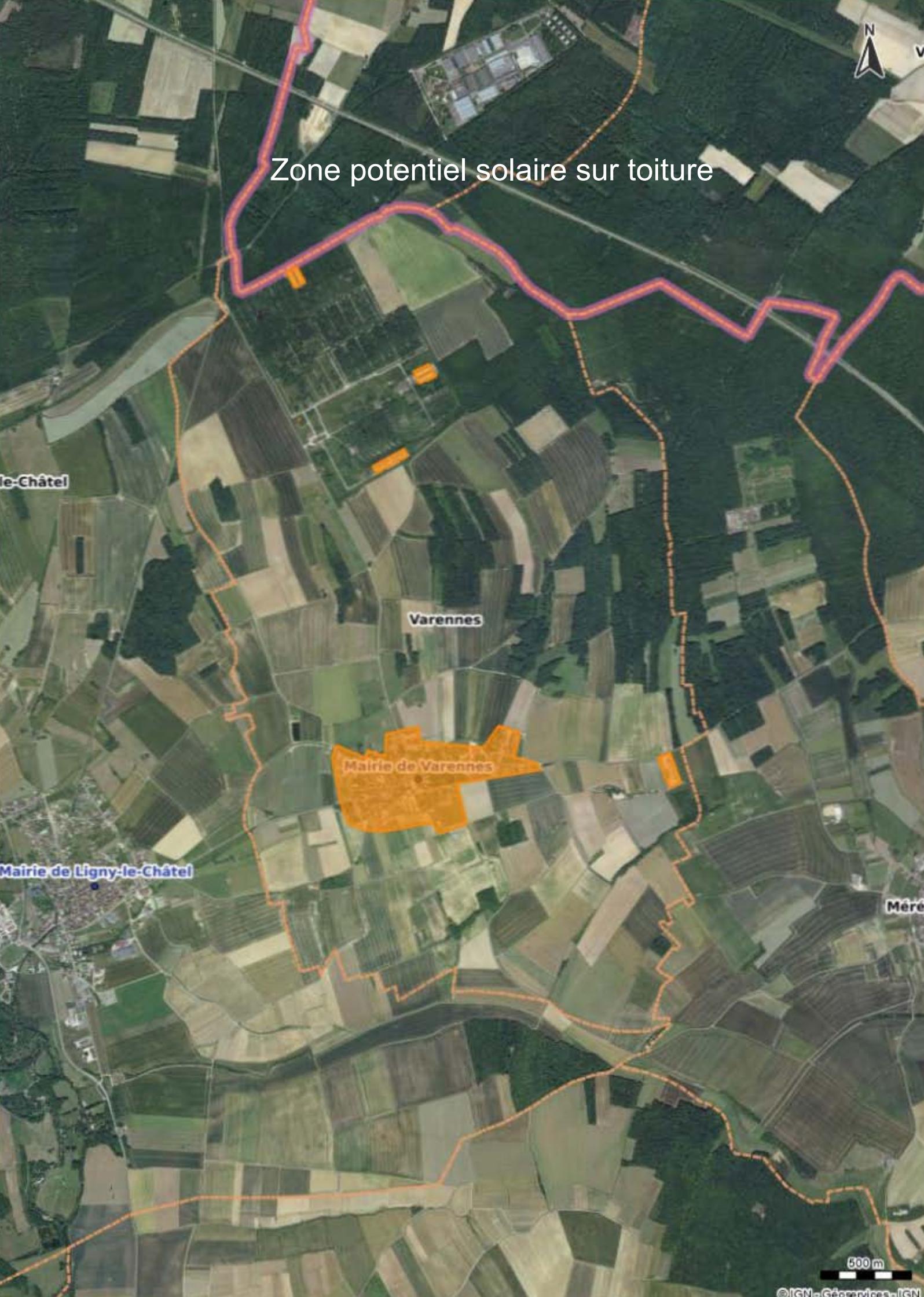
Mairie de Varennes

Mère

Ligny-le-Châtel

500 m

Zone potentiel solaire sur toiture



le-Châtel

Varennes

Mairie de Varennes

Mairie de Ligny-le-Châtel

Méré

500 m

©IGN-Géoservices-IGN



Zone potentiel solaire au sol : agricole et naturelle



âtel

Varenes

Mairie de Varenes

de Ligny-le-Châtel

Mère

500 m



Villie

Zone potentiel solaire au sol : dégradée

Châtel

Varenes

Mairie de Varenes

Mairie de Ligny-le-Châtel

Méré

500m

